



## Liste et descriptifs des comités de l'AGE UQTR

## Table des matières

|   |    |
|---|----|
| Comité de travail .....   | 3  |
| Définition .....  | 3  |
| Liste des comités .....   | 3  |
| Ordre 1 : Comité de relation de travail (CRT).....                                    | 3  |
| Ordre 2 : Comité de mobilisation (MOB).....   | 4  |
| Ordre 3 : Comité des affaires institutionnelles (CAI).....                            | 5  |
| Ordre 4 : Comité d'organisation et supervision des services (OSSAGE).....             | 6  |
| Ordre 5 : Comité à la vie étudiante (CVE) .....                                       | 7  |
| Ordre 6 : Comité de communication (COMM) .....  | 9  |
| Ordre 7 : Comité des affaires sociopolitiques (CASP) .....                            | 11 |
| Ordre 8 : Comité du développement durable (CoDD).....                                 | 13 |
| Ordre 9 : Comité au développement associatif et du PaVÉ (CDAP).....                   | 14 |
| Ordre 10 : Comité des affaires académiques (CAA) .....                                | 16 |
| Ordre 11 : Comité d'évaluation des rapports des officiers (CÉRO) .....                | 18 |
| Ordre 12 : Comité d'audit (AUDIT).....  | 20 |
| Ordre 13 : Comité de gestion du Projet Multidisciplinaire Étudiant (ProMule) .....    | 21 |
| Comité Ad Hoc et de table ronde .....   | 22 |
| Définition .....  | 22 |
| Liste des comités .....   | 22 |
| Ordre A : Comité de rédaction du plan de développement de l'AGE UQTR (RPD) .....      | 22 |
| Ordre B : Table ronde universitaire des étudiants internationaux (TRUÉI) .....        | 24 |
| Ordre C : Caucus d'accès .....  | 25 |
| Ordre D : Caucus des étudiantes.....  | 26 |
| Ordre E : Caucus des étudiants Lesbiens, gays, bisexuels, transgenres et alliés ..... | 27 |
| Ordre F : Table ronde universitaire des cycles supérieurs (TRUCS).....                | 28 |
| Ordre G : Table ronde de compétition interuniversitaire (TRCI) .....                  | 29 |

# Comité de travail

## *Définition*

Les comités de travail de l'AGE UQTR sont des instances de travail au sein de l'Association qui permettent le bon fonctionnement ainsi que l'avancement des projets de celle-ci. Les administrateurs doivent obligatoirement siéger sur ces comités pour être admissible à la *Politique de reconnaissance et d'assistance aux associations de deuxième niveau*.

## *Liste des comités*

### **ORDRE 1 : COMITÉ DE RELATION DE TRAVAIL (CRT)**

---

#### Missions

Le CRT a pour mission de chapeauter la gestion des ressources humaines et les relations de travail entre les officiers et les employés de la Corporation.

#### Mandat

Le CRT a pour mandat de :

- Voir à l'application, au suivi et à la mise à jour de la politique de gestion des ressources humaines;
- Procéder à l'évaluation du travail des employés à la fin des contrats;
- Procéder à l'évaluation des contrats des employés;
- Négocier les contrats des employés permanents lorsqu'ils sont échus.

#### Pouvoirs

Le CRT a le pouvoir de :

- D'accès aux contrats et dossiers des membres du personnel;
- Dépenser dans les marges budgétaires allouées par le Conseil d'administration;
- Recommandation au Conseil d'administration.

#### Membres (**comité fermé**)

- Présidence (Présidence);
- Vice-présidence aux finances et au développement (*ex-officio*);
- Secrétariat général (*ex-officio*);
- Quatre administrateurs (non officiers) choisis en Conseil d'administration.

## **ORDRE 2 : COMITÉ DE MOBILISATION (MOB)**

---

### **Missions**

Le MOB a pour mission de déterminer les stratégies de mobilisation pour rejoindre le plus d'étudiants sur les services de l'AGE UQTR.

### **Mandat**

Le MOB a pour mandat de :

- Voir à l'application, au suivi et à la mise à jour des stratégies de mobilisation;
- Faire de la mobilisation auprès de la population étudiante;

### **Pouvoirs**

Le CRT a le pouvoir de :

- Élaborer et mettre en application les stratégies de mobilisation auprès des membres de l'AGE UQTR;
- Dépenser dans les marges budgétaires allouées par le Conseil d'administration;
- Recommandation au Conseil d'administration.

### **Membres (comité ouvert)**

- Présidence (Présidence);
- Vice-présidence à la vie associative et développement durable (*ex-officio*);
- Vice-présidence aux communications (*ex-officio*);
- Vice-présidence aux affaires sociopolitiques (*ex-officio*);
- Quatre administrateurs (non officiers) choisis en Conseil d'administration;
- Quatre étudiants (non administrateur) choisis en Conseil d'administration;
- Conseiller exécutif (non-votant).

## **ORDRE 3 : COMITÉ DES AFFAIRES INSTITUTIONNELLES (CAI)**

---

### **Mission**

Le CAI a pour mission de réfléchir sur les instances et les structures de l'AGE UQTR pour ainsi les mettre à jour.

### **Mandat**

Le CAI a pour mandat de :

- Réviser les statuts et règlements généraux, les politiques, les procédures et les ordres;
- Recommander au Conseil d'administration toute modification aux politiques, aux procédures et aux ordres;
- Recommander au Conseil d'administration de soumettre à l'Assemblée générale toute modification aux statuts et règlements généraux;
- Demander les avis juridiques jugés pertinents à toute modification d'un règlement;
- Formuler des avis de motion pour le Conseil d'administration et l'Assemblée générale;
- Former les administrateurs et les officiers sur le fonctionnement des instances de l'AGE UQTR (Conseil exécutif, Conseil d'Administration et Assemblée générale).

### **Pouvoirs**

Le CAI a le pouvoir de :

- Dépenser dans les marges budgétaires allouées par le Conseil d'administration ;
- Recommandation au Conseil d'administration.

### **Membres (comité fermé)**

- Secrétariat général (Présidence);
- Présidence (*ex-officio*);
- Un officier choisi par le Conseil exécutif (*ex-officio*);
- Trois administrateurs (non officiers) choisis par le Conseil d'administration;
- Un étudiant (non administrateur) choisi en Conseil d'administration;
- Conseiller à l'exécutif (non-votant).

## ORDRE 4 : COMITÉ D'ORGANISATION ET SUPERVISION DES SERVICES (OSSAGE)

---

### Mission

L'OSSAGE a pour mission de coordonner le fonctionnement de l'ensemble des services offerts par l'AGE UQTR.

### Mandat

L'OSSAGE a pour mandat de :

- Superviser l'élaboration d'un plan d'action pour chaque service offert par l'AGE UQTR (1012, guichets, agenda, comptoirs de services, la Halte-garderie «Le p'tit Bac»)
- Faire le suivi mensuel des plans d'action des services;
- Vérifier le rendement financier et la qualité des services offerts aux membres;
- Évaluer le travail et le rendement des employés permanents responsables des services;
- Dénoncer toutes situations irrégulières d'un service ou d'un employé au Conseil d'administration;
- Effectuer une analyse financière de tous les services;
- Créer une structure du calcul de prix de revient des produits;
- Créer une structure de promotion;
- Procéder à l'embauche du personnel nécessaire pour les différents services: éducateurs et éducatrices de la halte-garderie.
- Formuler un rapport général conséquemment aux plans d'action des services offerts par l'AGE UQTR à la fin de l'année fiscale.

### Pouvoirs

L'OSSAGE a le pouvoir de :

- D'accès aux rapports mensuels des activités financières des services;
- Dépenser dans les marges budgétaires allouées par le Conseil d'administration;
- Recommandation au Conseil d'administration.

### Membres (**comité fermé**)

- Vice-présidence aux finances et développement (Présidence);
- Présidence (*ex-officio*);
- Trois administrateurs (non officiers) choisis en Conseil d'administration;
- Trois étudiants (non administrateurs) choisis en Conseil d'administration;
- Un utilisateur du service de la Halte-Garderie (Invité seulement lors de discussion du service)

## **ORDRE 5 : COMITÉ À LA VIE ÉTUDIANTE (CVE)**

---

### **Mission**

Le comité de la vie étudiante a pour mission de soutenir, de promouvoir et de dynamiser la vie étudiante sur le campus pour les membres de l'AGE UQTR. De plus, il supervise la gestion et l'organisation du Carnaval.

### **Mandat**

Le comité de la vie étudiante a pour mandat de :

- Établir le calendrier des activités tenues sur le campus;
- Assurer la coordination entre les différentes activités des associations de deuxième, de troisième niveaux et de l'AGE UQTR;
- Faire la promotion de la politique de financement de l'AGE UQTR des activités des associations de deuxième et de troisième niveau;
- Encourager la participation des étudiants dans les instances du groupe des médias étudiants (GME);
- Assurer une visibilité commune avec le GME;
- Donner une plus grande place à la culture au sein de nos services;
- Organiser et soutenir la tenue d'événements à caractère social et culturel;
- Soutenir les initiatives des équipes sportives de l'université;
- Exiger un bilan financier et un rapport des activités auxquelles le comité a octroyé des fonds;
- Choisir les candidats pour l'obtention des bourses d'implication et celle des FIO octroyé en surplus;

Dans la section de supervision du Carnaval :

- Veiller à la saine gestion des finances du Carnaval étudiant;
- Établir des délais de fonctionnement pour le comité du Carnaval étudiant ;
- Assurer un suivi de l'organisation de l'événement;
- Rapporter toute irrégularité au Conseil d'administration de l'AGE UQTR.

### **Pouvoirs**

Le comité de la vie étudiante a le pouvoir de :

- Dépenser dans les marges budgétaires allouées par le Conseil d'administration;
- Recommandation au Conseil d'administration.

### **Membres (comité fermé)**

- Vice-présidence aux affaires socioculturelles (Présidence);
- Vice-présidence à la vie associative et développement durable (*ex-officio*);

- Présidence (*ex-officio*);
- Quatre administrateurs (non officiers) choisis par le Conseil d'administration;
- Trois étudiants (non administrateurs) choisis par le Conseil d'administration;

Pour la supervision du Carnaval :

- Coordonnateur du carnaval étudiant (non votant);
- Trésorier du carnaval étudiant (non votant);
- Vice-présidence aux finances et développement (non votant).



## **ORDRE 6 : COMITÉ DE COMMUNICATION (COMM)**

---

### **Mission**

Le comité de communication a pour mission de penser les communications internes de l'AGE UQTR. De plus, il a pour mission de superviser l'ensemble des étapes de la réalisation de l'agenda.

### **Mandat**

Le comité de communication a pour mandat de :

- Élaborer un plan de communication qui servira à améliorer les moyens de communication entre l'AGE UQTR et ses membres;
- S'assurer que l'affichage sur les babillards et les écrans de diffusion, la publicité sur le site Web et les médias sociaux soient adéquats;
- Adapter le plan d'action de l'officier en charge du comité avec le plan de communication;
- Assurer le suivi mensuel du plan de communication;
- Définir l'image de marque de l'Association;
- Établir un lot d'objets promotionnels essentiels au rayonnement de l'AGE UQTR;
- Évaluer les demandes d'assistance financière aux journaux étudiants sur le campus, déterminer les montants accordés à chacun et rendre compte des résultats auprès des principaux intéressés;
- Exiger un exemplaire du journal à chaque parution et un bilan financier sommaire.

Dans la section de supervision de l'agenda :

- Établir l'échéancier de production de l'agenda;
- Décider de la forme (thème, format, éléments à insérer, etc.) de l'agenda;
- Procéder aux appels de services et au choix des intervenants pour la production de l'agenda (graphisme, impression, recherche publicitaire, correction, etc.);
- Établir une échelle de prix des publicités qui sera adoptée par le conseil d'administration;
- Corriger et approuver les épreuves et visuels, préalablement à l'impression;
- Approuver les publicités à insérer dans l'agenda;
- Établir le prix de vente qui sera adopté par le conseil d'administration;
- Recueillir les informations à inclure dans l'agenda;
- Coordonner la vente d'agendas;
- Produire un rapport d'activités qui sera présenté en conseil d'administration à la session d'automne.

## Pouvoirs

Le comité de communication a le pouvoir de :

- Dépenser dans les marges budgétaires allouées par le Conseil d'administration;
- Recommandation au Conseil d'administration.

## Membres (**comité fermé**)

- Vice-présidence aux communications (Présidence)
- Présidence (*ex-officio*)
- Vice-présidence aux affaires socioculturelles (*ex-officio*)
- Trois administrateurs (non officiers) choisis par le Conseil d'administration
- Trois étudiants (non administrateurs) choisis par le Conseil d'administration
- Adjointe administrative (lorsqu'il s'agit des tâches d'Agenda)

## **ORDRE 7 : COMITÉ DES AFFAIRES SOCIOPOLITIQUES (CASP)**

---

### **Mission**

Le CASP a pour mission de se pencher sur les dossiers sociopolitiques internes à l'AGE UQTR et aux questions d'ordres nationales. Il prend la forme d'un caucus où la discussion et l'échange priment.

### **Mandat**

Le CASP a pour mandat de :

- Analyser et discuter de tous les dossiers sociopolitiques internes à l'UQTR;
- Analyser et discuter de tous les dossiers municipaux, régionaux et nationaux qui touchent les membres de l'AGE UQTR;
- Élaborer un cahier des positions de l'AGE UQTR suivant les décisions prises en Assemblée générale et en Conseil d'administration;
- Élaborer des positions sur lesquelles l'AGE UQTR ne s'est pas encore penchée, puis les présenter dans les instances concernées (Assemblée générale et Conseil d'administration);
- Faire la mobilisation et de la sensibilisation auprès de la population étudiante;
- Étudier les différents sujets discutés dans les associations dans lesquelles l'AGE UQTR est membre ou observatrice.

### **Pouvoirs**

Le CASP a le pouvoir de :

- Dépenser dans les marges budgétaires allouées par le Conseil d'administration;
- Recommandation au Conseil d'administration.

### **Membres (comité ouvert)**

- Vice-présidence aux affaires sociopolitiques (Présidence)
- Présidence (*ex-officio*)
- Vice-présidence aux communications (*ex-officio*)
- Trois administrateurs (non officiers) choisis en Conseil d'administration
- Trois étudiants (non administrateurs) choisis en Conseil d'administration
- Tout étudiant voulant participer aux séances des comités (non votant)
- Un représentant de la TRUEI (non votant)
- Une représentante du Caucus des étudiantes (non votant)
- Un représentant du Caucus des étudiants LGBTA (non votant)
- Un représentant du Caucus d'accès (non votant)

- Un représentant de l'Association des étudiants souverainistes (non votant)
- Conseiller à l'exécutif (Invité)

## **ORDRE 8 : COMITÉ DU DÉVELOPPEMENT DURABLE (CoDD)**

---

### Mission

Le comité de développement durable a pour mission de faire la promotion du développement durable et du respect de l'environnement auprès des membres de l'AGE UQTR.

### Mandat

Le comité de développement durable a pour mandat de :

- Voir à l'application, au suivi et à la mise à jour de la politique de développement durable;
- Établir un plan d'action en ce qui a trait à l'environnement sur le campus;
- Préparer les rencontres du Comité de développement durable de l'UQTR.

### Pouvoirs

Le comité de développement durable a le pouvoir de :

- Dépenser dans les marges budgétaires allouées par le Conseil d'administration ;
- Recommandation au Conseil d'administration.

### Membres (**comité ouvert**)

- Vice-présidence la vie associative et au développement durable (Présidence)
- Présidence (*ex-officio*)
- Vice-présidence aux affaires sociopolitiques (*ex-officio*)
- Quatre administrateurs (non officiers) choisis par le Conseil d'administration
- Trois étudiants (non administrateurs) choisis par le Conseil d'administration
- Tout étudiant voulant participer aux séances des comités (non votant)
- Un représentant du Bacc Vert

## **ORDRE 9 : COMITÉ AU DÉVELOPPEMENT ASSOCIATIF ET DU PAVÉ (CDAP)**

### **Mission**

Le CDAP a pour mission de favoriser le développement des associations et de la vie associative entre les associations de deuxième et troisième niveaux ainsi qu'avec l'AGE UQTR. Aussi, il a pour mission d'assurer l'utilisation optimale et équitable des locaux du PAVÉ.

### **Mandat**

Le CDAP a pour mandat de :

- Apporter le soutien nécessaire aux associations étudiantes afin qu'elles puissent répondre à leurs missions respectives;
- Développer des projets rassembleurs pour favoriser l'échange entre les associations étudiantes;
- S'assurer que l'université offre les services nécessaires aux associations;
- Soutenir les associations étudiantes dans leur démarche de formalisation, de constitution et d'incorporation;
- Apporter le soutien nécessaire aux associations en terme d'information relative aux instances de l'AGE UQTR;
- Inciter les associations à participer à la vie démocratique et associative dans les instances de l'AGE UQTR;
- Faire la promotion des événements organisés par l'AGE UQTR auprès des associations;
- Créer, au besoin, une table de concertation entre les associations pour leur rayonnement mutuel au sein de l'AGE UQTR;
- Évaluer les demandes d'assistance financière des associations de deuxième niveau, déterminer les montants accordés à chacun et rendre compte des résultats auprès des principaux intéressés;
- Exiger un bilan financier de leurs activités;
- Évaluer les demandes d'assistance financière aux associations de 3<sup>e</sup> niveau, déterminer les montants accordés à chacun et rendre compte des résultats auprès des principaux intéressés;
- Octroyer les locaux aux associations de 2<sup>e</sup> niveau dans le PaVÉ;
- Sanctionner les comportements inappropriés et les mésusages des locaux du PaVÉ;
- Arbitrer tout litige entre des partis utilisateurs du PAVÉ;
- Superviser l'utilisation des salles de réunion et du 1078;
- Voir au prêt temporaire de local d'association inutilisé;
- Faire la promotion du PAVÉ lorsque nécessaire;
- Voir aux possibilités de commandites pour le financement du PAVÉ.

## Pouvoirs

Le CDAP a le pouvoir de :

- Dépenser dans les marges budgétaires allouées par le Conseil d'administration;
- Recommandation au Conseil d'administration;
- D'appliquer la politique du PAVÉ.

## Membres (**comité fermé**)

- Vice-présidence la vie associative et développement durable (Présidence)
- Vice-présidence aux finances et développement (ex-officio)
- Présidence (ex-officio)
- Trois administrateurs (non officiers) choisis par le Conseil d'administration
- Trois étudiants (non administrateurs) choisis par le Conseil d'administration

## **ORDRE 10 : COMITÉ DES AFFAIRES ACADÉMIQUES (CAA)**

---

### **Mission**

Le comité des affaires pédagogiques a pour mission de se pencher sur les conditions étudiantes en ce qui a trait à la qualité de l'enseignement, de la recherche et de toutes activités pédagogiques inhérentes à la vie universitaire.

Le comité de gestion du fonds académique a pour mission de favoriser le développement des activités à caractère académique.

### **Mandat**

Le comité des affaires pédagogiques a pour mandat de :

- Traiter de tous les dossiers de nature scolaire associés aux programmes de premier cycle;
- Traiter de tous les dossiers en matière de recherche, de scolarité et d'enseignement associés aux programmes de cycles supérieurs;
- Préparer les séances de la Commission des études;
- Supporter les étudiants membres de la Commission et des sous-commissions des études sur les différents dossiers des instances afin de faire front commun dans l'intérêt des membres de l'AGE UQTR;
- Planifier des rencontres avec les différents acteurs siégeant sur la Commission et des sous-commissions des études;
- Réfléchir sur l'évaluation et l'amélioration de l'enseignement ainsi que sur l'amélioration des conditions d'études des étudiants universitaires;
- Analyser les documents et les recherches internes et celles provenant de divers organismes (TaCEQ, FEUQ, ASSÉ, etc.) portant sur les affaires pédagogiques.

Dans la section des fonds académiques :

- Superviser la distribution de subventions à partir du fonds académique;
- Soutenir et favoriser les initiatives étudiantes;
- Appliquer la *politique de gestion du fonds académique* de l'AGEUQTR;
- Analyser les demandes d'assistance financière des initiatives étudiantes à caractère académique;
- S'assurer que les demandes d'assistance sont complètes et que les conditions sont remplies;
- Répartir l'assistance financière de façon juste et équitable à l'égard des demandes;
- Annoncer les résultats des demandes d'assistance financière, avec justifications, aux postulants;
- Exiger un bilan financier et un rapport des activités financées.



## Pouvoirs

Le comité des affaires pédagogiques a le pouvoir de :

- Dépenser dans les marges budgétaires allouées par le Conseil d'administration;
- Recommandation au Conseil d'administration;
- Accorder ou refuser les demandes d'assistance financière des initiatives étudiantes à caractère académique;
- Fixer les montants à verser aux postulants des fonds académiques.

## Membres (comité ouvert)

- Vice-présidence aux affaires académiques de premier cycle (Présidence)
- Vice-présidence aux affaires académiques de cycles supérieurs (ex-officio)
- Présidence (ex-officio)
- Trois étudiants (non officiers) choisis en Conseil d'administration
- Trois administrateurs (non officiers) choisis en Conseil d'administration

Dans la situation d'une affaire académique :

- Tous les étudiants siégeant sur la Commission des études
- Tous les étudiants siégeant sur les sous-commissions des études
- Tout étudiant voulant participer aux séances des comités (non votant)

## ORDRE 11 : COMITÉ D'ÉVALUATION DES RAPPORTS DES OFFICIERS (CÉRO)

---

### Mission

Le CÉRO a pour mission de s'assurer que les officiers effectuent le travail inhérent à leur mandat, à leurs plans d'action respectifs et au plan d'action général.

### Mandat

Le CÉRO a pour mandat de :

- Évaluer le travail des officiers suivant l'examen de leur rapport mensuel en conformité à leur plan d'action, au mandat des officiers et au mandat du conseil exécutif;
- Évaluer le travail des officiers en lien avec la planification stratégique suivant l'examen de leur rapport de fin de mandat;
- S'assurer que les rapports sont conformes aux normes de présentations établies;
- Rencontrer les officiers qui manquent à leur devoir (par leur absence ou leur improductivité) afin d'obtenir des explications de l'officier et de lui émettre un avertissement verbal;
- Rapporter au Conseil d'administration tout problème récurrent dans le travail d'un officier;
- Recommander au Conseil d'administration, en cas de manquement, l'émission d'une motion de blâme à l'officier dont le travail ne correspond pas aux exigences inhérentes à son poste, son mandat et son plan d'action;
- Recommander l'adoption des rapports au Conseil d'administration.

### Pouvoirs

Le CÉRO a pour le pouvoir de :

- Dépenser dans les marges budgétaires allouées par le Conseil d'administration;
- Recommandation au Conseil d'administration en ce qui a trait, entre autres, à l'adoption des rapports mensuels et du rapport annuel, l'émission d'une motion de blâme à l'officier de qui le travail ne correspond pas aux exigences inhérentes à son poste (respect des SRG, politiques, procédures, ordres et codes d'éthique), son mandat et son plan d'action (en cas de manquement flagrant et grave).

### Membres (comité ouvert)

- Un administrateur-président (non officier) nommé par le Conseil d'administration (Présidence)
- Trois administrateurs (non officiers) nommé par le Conseil d'administration

- Deux étudiants (Non administrateurs) nommé par le Conseil d'administration
- Tout étudiant peut participer aux séances du comité, l'invitation et la publicité relèvent de la présidence du comité.
- Exclusion des officiers sauf sur invitation

## **ORDRE 12 : COMITÉ D'AUDIT (AUDIT)**

---

### **Mission**

Le comité d'audit a pour mission de s'assurer que les mesures en matière de gestion financière et de contrôle interne sont adéquates et correspondent aux besoins de l'AGE UQTR.

### **Mandat**

Le comité d'audit a pour mandat de :

- Effectuer l'évaluation périodique de l'efficacité des procédures de gestion interne;
- Effectuer l'évaluation périodique de l'efficacité des procédures de contrôle interne;
- S'assurer du respect des politiques de gestion et de contrôle interne par les procédures de suivi;
- Faire le suivi et réviser, au besoin, les politiques financières de l'AGE UQTR;
- S'assurer de la pertinence des modes de suivi nécessaire;
- Analyser les rapports mensuels des services.

### **Pouvoirs**

Le comité d'audit a le pouvoir de :

- D'accès aux rapports mensuels des activités financières des services;
- Dépenser dans les marges budgétaires allouées par le Conseil d'administration;
- Recommandation au Conseil d'administration.

### **Membres (comité fermé)**

- Un administrateur nommé en conseil d'administration (Présidence)
- Vice-présidence aux finances et développement (non votant)
- Présidence (non votant)
- Trois administrateur (non officier) choisis en Conseil d'administration
- Trois étudiants (non administrateurs) choisis en Conseil d'administration
- Technicienne comptable (non votant).

## **ORDRE 13 : COMITÉ DE GESTION DU PROJET MULTIDISCIPLINAIRE ÉTUDIANT (ProMULE)**

---

### **Mission**

Le comité de gestion du ProMule a pour mission d'assurer la pérennité du projet au fil du temps. Il doit veiller à son organisation et son bon déroulement.

### **Mandats**

Le comité de gestion du ProMule a pour mandats de :

- Rechercher des partenaires financiers pour le projet;
- Rechercher annuellement des partenaires dans le milieu communautaire afin de servir de milieux où le projet prendra forme;
- Former annuellement le sous-comité de suivi du projet;
- Gérer la mise en place du projet (publicité, inscriptions, etc.);
- Remettre les bourses aux équipes.

### **Pouvoirs**

Le comité de gestion du ProMule a le pouvoir de :

- Nommer sa présidence;
- Décréter le début et la fin du concours annuellement;
- Remettre les bourses aux équipes à même le budget voté annuellement;
- Signer des ententes avec divers partenaires.

### **Membres (comité fermé)**

- Membres du comité nommé en comité pour la présidence (Présidence)
- Vice-présidence aux affaires académiques de cycles supérieurs (ex-officio)
- Présidence (ex-officio)
- Trois membres du conseil d'administration (non officiers) choisis par le conseil d'administration, les membres étant étudiants aux cycles supérieurs seront privilégiés
- Deux étudiant(e)s (non administrateurs) choisis par le conseil d'administration; les étudiant aux cycles supérieurs seront privilégiés.

## Comité Ad Hoc et de table ronde

### *Définition*

Les comités Ad Hoc sont des comités ponctuels qui durent un certain moment de l'année et se dissolvent à sa fin de vie de comité. Les comités de table ronde sont des instances ouvertes à tous les membres de l'AGE UQTR. Ces comités n'ont pas d'administrateurs au sein de cette instance. S'il y a des administrateurs siégeant sur un comité Ad Hoc ou une table ronde, ceci ne compte pas comme un comité obligatoire selon la *Politique de reconnaissance et d'assistance aux associations de deuxième niveau*.

### *Liste des comités*

#### **ORDRE A : COMITÉ DE RÉDACTION DU PLAN DE DÉVELOPPEMENT DE L'AGE UQTR (RPD)**

---

### **Mission**

Le RPD a pour mission d'organiser le développement de l'AGE UQTR et d'en assurer la pérennité.

### **Mandat**

Le RPD a pour mandat de :

- Rédiger le plan de développement de l'AGE UQTR pour les cinq prochaines années (plan quinquennal) en fonction des positions de l'Association prises en Assemblée générale et en Conseil d'administration ;
- Assurer annuellement le suivi du plan de développement de l'AGE UQTR et en rendre compte au Conseil d'administration;
- Consulter les étudiants et les associations de deuxième et troisième niveaux sur le plan de développement d'une manière efficace et à la fréquence nécessaire, minimalement une fois aux deux ans;
- Déposer le plan de développement à l'Assemblée générale;
- Déposer le rapport de suivi annuel à l'Assemblée générale;
- Présenter l'évolution du plan de développement à l'Assemblée générale tous les deux ans.

### **Pouvoirs**

Le RPD a le pouvoir de :

- Communiquer au nom de l'AGE UQTR pour organiser des consultations étudiantes sous l'autorité du Conseil d'administration;
- Dépenser dans les marges budgétaires allouées par le Conseil d'administration;
- Recommandation au Conseil d'administration.

### **Membres (comité fermé)**

- Présidence (Présidence);
- Secrétariat général (*ex-officio*);
- Vice-présidence aux finances et au développement (*ex-officio*);
- Trois étudiants (non administrateurs) choisis par le Conseil d'administration;
- Conseiller à l'exécutif (non votant).

## ORDRE B : TABLE RONDE UNIVERSITAIRE DES ÉTUDIANTS INTERNATIONAUX (TRUEI)

---

### Mission

La TRUEI a pour mission de promouvoir la discussion et la communication entre les étudiants internationaux.

### Mandat

La TRUEI a pour mandat de :

- Traiter tout sujet qui concerne les étudiants internationaux;
- Améliorer l'intégration des étudiants internationaux et les services qui leur sont offerts;
- S'assurer de la représentation des étudiants internationaux dans les instances décisionnelles et leur participation à la vie de l'AGE UQTR;
- Participer au financement et à l'organisation d'activités interculturelles.

### Pouvoirs

La TRUEI a le pouvoir de :

- Dépenser dans les marges budgétaires allouées par le Conseil d'administration;
- Recommandation au Conseil d'administration.

### Membres (**comité ouvert**)

- Vice-présidence aux affaires sociopolitiques (Présidence)
- Présidence (*ex-officio*)
- Tout étudiant international voulant participer aux séances de la table ronde (non votant)



## **ORDRE C : CAUCUS D'ACCÈS**

---

### **Mission**

Le caucus d'accès a pour mission de s'assurer que l'accès au campus soit adéquat pour les étudiants ayant des besoins particuliers en ce sens.

### **Mandat**

Le caucus d'accès a pour mandat de :

- Traiter tout sujet qui concerne l'accès sur le campus universitaire;
- Améliorer l'intégration des étudiants ayant des besoins d'accès particuliers;
- Augmenter la représentativité des étudiants ayant des besoins d'accès particuliers dans les instances décisionnelles et la participation à la vie de l'AGE UQTR et de l'université;
- Participer au financement et à l'organisation d'activités socioculturelles;
- Assurer une communication entre le caucus et l'AGE UQTR.

### **Pouvoirs**

Le caucus d'accès a le pouvoir de:

- Nommer un représentant pour siéger sur le comité aux affaires sociopolitiques;
- Dépenser dans les marges budgétaires allouées par le conseil d'administration;
- Recommandation au Conseil d'administration.

### **Membres (comité ouvert)**

- Tout étudiant.

## **ORDRE D : CAUCUS DES ÉTUDIANTES**

---

### **Mission**

Le caucus des étudiantes a pour mission de favoriser l'épanouissement des étudiantes sur le campus.

### **Mandat**

Le caucus des étudiantes a pour mandat de :

- Traiter tout sujet qui concerne les étudiantes;
- Augmenter la représentativité des étudiantes dans les instances décisionnelles et la participation à la vie de l'AGE UQTR et de l'université;
- Participer au financement et à l'organisation d'activités socioculturelles;
- Assurer une communication entre le caucus et l'AGE UQTR.

### **Pouvoirs**

Le caucus des étudiantes a le pouvoir de :

- Nommer un représentant pour siéger sur le comité aux affaires sociopolitiques;
- Dépenser dans les marges budgétaires allouées par le conseil d'administration;
- Recommandation au Conseil d'administration.

### **Membres (comité ouvert)**

- Toute étudiante.

## **ORDRE E : CAUCUS DES ÉTUDIANTS LESBIENS, GAYS, BISEXUELS, TRANSGENRES ET ALLIÉS**

---

### **Mission**

Le caucus des étudiants LGBTA a pour mission de favoriser l'épanouissement les étudiants LGBTA sur le campus.

### **Mandat**

Le caucus des étudiants LGBTA a pour mandat de :

- Traiter de tout sujet qui concerne les étudiants LGBTA;
- Améliorer l'intégration des étudiants LGBTA;
- Augmenter la représentativité des étudiants LGBTA dans les instances décisionnelles et la participation à la vie de l'AGE UQTR et de l'université;
- Participer au financement et à l'organisation d'activités socioculturelles;
- Assurer une communication entre le caucus et l'AGE UQTR.

### **Pouvoirs**

Le caucus des étudiants LGBTA a le pouvoir de :

- Nommer un représentant pour siéger sur le comité aux affaires sociopolitiques;
- Dépenser dans les marges budgétaires allouées par le conseil d'administration;
- Recommandation au Conseil d'administration.

### **Membres (comité ouvert)**

- Tout étudiant LGBTA.

## ORDRE F : TABLE RONDE UNIVERSITAIRE DES CYCLES SUPÉRIEURS (TRUCS)

---

### Mission

La TRUCS a pour mission de promouvoir la discussion entre les étudiants de cycles supérieurs de différents programmes sur les enjeux et les problématiques inhérents aux cycles supérieurs.

### Mandat

La TRUCS a pour mandat de :

- S'assurer de la représentation des étudiants des cycles supérieurs dans les instances décisionnelles de l'AGE UQTR et de l'université;
- S'assurer de la participation des étudiants de cycles supérieurs à la vie associative et étudiante;
- Discuter des enjeux propres aux cycles supérieurs;
- Organiser des activités académiques et socioculturelles favorisant la promotion des études aux cycles supérieurs;
- Évaluer, sous l'égide de la vice-présidence aux affaires académiques de cycles supérieurs, les affiches scientifiques du concours organisé annuellement; remettre un prix par domaine d'étude (sciences de la santé, sciences naturelles et technologies et sciences humaines et sociales);
- Établir la priorité dans les dossiers à traiter en table ronde.

### Pouvoirs

La TRUCS a le pouvoir de :

- Dépenser dans les marges budgétaires allouées par le Conseil d'administration;
- Recommandation au Conseil d'administration.

### Membres (comité ouvert)

- Vice-présidence aux affaires académiques du cycles supérieurs (Présidence)
- Présidence (*ex-officio*)
- Vice-présidence aux affaires académiques de premier cycle (*ex-officio*)
- Tout étudiant des cycles supérieurs voulant participer aux séances de la table ronde (non votant)

**ORDRE G : TABLE RONDE DE COMPÉTITION INTERUNIVERSITAIRE (TRCI)**

Ordre G :  
Comité référendaire

Ordre H :  
Comité du Carnaval

Ordre I :  
Comité des élections